



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

psychologues

Question écrite n° 63109

Texte de la question

Mme Véronique Neiertz demande à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat à quelle date il compte faire paraître le décret d'application de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique. En effet les psychologues contractuels, dont la situation était bloquée depuis des années dans la fonction publique hospitalière, ont accueilli avec soulagement le vote de cette loi et attendent avec impatience le décret d'application les concernant : leur situation, notamment au sein de l'EPS de Ville-Evrard, est en effet particulièrement désolante et nécessite que les mesures prévues par la loi pour leur permettre d'accéder à la titularisation soient prises dans les plus courts délais.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Neiertz](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63109

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3791